

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2012

Monsieur Georges Vincent demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage au Maréchal des Logis Chef Pierre-Olivier LUMINEAU, décédé le 9 juin 2012 en Afghanistan.

Il propose ensuite le rajout d'une affaire à l'ordre du jour portant sur la garantie communale pour deux emprunts réaménagés consentis par la Caisse d'Epargne pour la SAEML Belle Viste.

1. Station d'épuration – surveillance de la présence de micro polluants dans les eaux rejetées au milieu naturel – demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Une subvention du montant le plus élevé possible sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des mesures imposées par la circulaire du 29 septembre 2010 concernant l'auto-surveillance des systèmes d'assainissement.

2. SAEML « Belle Viste » bilan 2011

Pour l'année 2011, le résultat d'exploitation de la SAEML « Belle Viste » est de 156 596 € et le résultat net comptable est de 77 572 €.

3. Financement des écoles publiques saint gilloises – participation des communes année scolaire 2012-2013

Le conseil fixe les participations aux dépenses de fonctionnement des écoles Saint Gilloises à la somme de 751,70 € (écoles élémentaires) et 1 346,30 € (écoles maternelles) par enfant pour l'année scolaire 2012 / 2013. La réactualisation annuelle de ce forfait a été votée.

4. Décision modificative n° 1 au budget 2012

Cette décision modificative porte sur le vote d'une subvention de 10 000 € au profit de l'association « Les Kilomètres de St Gély » pour permettre la prise en charge de la logistique de cette manifestation qui se déroulera le 9 septembre 2012

5. Cimetière paysager du Rouergas 7^{ème} tranche – fixation des tarifs des tombes, caveaux et columbariums

Les tarifs TTC des tombes, caveaux et columbariums de la 7^{ème} tranche sont fixés comme suit : caveau 2 places : 4 942,37 €, caveau 4 places : 6 633,66 €, tombe : 1 919,66 € et columbarium : 1 860 €.

6. Acquisition de barrières beaucairoises – fonds de concours alloué par Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Le conseil accepte le principe de soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour l'acquisition de barrières beaucairoises sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 1 903,90 €

7. Personnel territorial – protection sociale complémentaire – risque prévoyance – mandat au CDG 34 – procédure de passation d’une éventuelle convention de participation

Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque de prévoyance que le CDG 34 va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de fournir à cet organisme les informations demandées. Il prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG 34 à compter du 1^{er} janvier 2013.

8. Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

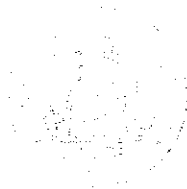
9. SAEML « Belle Viste » - garantie communale pour deux emprunts réaménagés consentis par la Caisse d'Épargne

La SAEML Belle Viste désire sécuriser, en passant à taux fixe de 2,44 %, les emprunts de 570 000 € et 55 000 € contractés auprès de la Caisse d'Épargne du Languedoc Roussillon en 2004 et 2005 pour effectuer des travaux d'amélioration des logements de la Résidence. Le conseil décide de garantir à hauteur de 100 % ces deux emprunts.

QUESTIONS DIVERSES

• **Maison de la petite enfance :**

L'assemblée délibérante prend acte de son implantation sur le terrain situé rue des Verriès. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement restera pour l'instant à Valène.



LE MAIRE

Georges VINCENT